

## ÉTUDE

# *La référence en archives au XXI<sup>e</sup> siècle. L'impact du numérique sur le travail de référencier. État des lieux*

**Frédéric Giuliano**

Jamais il n'a été aussi facile pour l'usager des centres d'archives d'accéder au patrimoine documentaire conservé par ces institutions; la numérisation, en plus de garantir une plus grande démocratisation de ce patrimoine, en suscite la découverte<sup>1</sup>. Et face à ces nouveaux territoires encore peu ou voire non explorés, l'usager a plus que jamais besoin d'un guide. Or, malgré que son rôle soit devenu de plus en plus essentiel dans notre environnement informationnel, la fonction de référence n'est pratiquement pas enseignée dans les programmes d'archivistique et de bibliothéconomie. On n'y consacre que quelques heures à l'intérieur de différents cours. En fait, ce n'est pas étonnant lorsqu'on considère la place qu'elle occupe dans la définition classique du rôle de l'archiviste affecté à la diffusion<sup>2</sup>, soit une activité parmi bien d'autres. Au demeurant, la faible quantité d'écrits sur cette spécificité du travail de l'archiviste n'incite guère à pousser la réflexion, comme s'il n'y avait pas lieu de se questionner.

Pourtant, on aurait pu croire que l'onde de choc causée, au courant des années 80, par la publication d'études<sup>3</sup> sur la clientèle des centres d'archives, et qui a amené les archivistes à travailler davantage en fonction des besoins des usagers (Freeman 1984, 111-123), aurait aussi amené la permanence d'un questionnement sur le rôle de l'archiviste de référence. En effet, alors que les archivistes consacraient leur temps à développer des instruments pour aider les chercheurs universitaires, croyant qu'ils étaient les plus à même d'utiliser les archives, ces derniers ne représentaient qu'un pourcentage bien minime de leur clientèle (moins de 20%). Et le comble, comme l'a démontré Freeman dans son étude sur le comportement informationnel de ces utilisateurs, est que ceux-ci n'utilisaient pas, dans la très grande majorité, les instruments élaborés par les archivistes. (Freeman 1984, 113-114) Cette étude laissait donc entrevoir la nécessité d'un repositionnement du rôle de l'archiviste affecté à la diffusion et, encore plus important, d'une redéfinition de son rôle en tant qu'archiviste de référence.

Au fil du dernier quart de siècle, ce rôle de l'archiviste de référence a beaucoup évolué. En fait, les archivistes-référenciers exercent une fonction qui est encore mal définie et dont les obligations varient d'une institution à l'autre, voire même d'un archiviste à l'autre. Lors d'un colloque organisé par la Division des services aux chercheurs des Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada), trois modèles de référenciers ont été identifiés. (Munn et Rioux 1998, 105-106)

D'abord, le modèle traditionnel, celui du «chercheur par interposition». Cette vision présente un archiviste devant rester en contact direct avec les utilisateurs en faisant des recherches pour et avec eux. À la défense de ce point de vue, on met souvent de l'avant la relative complexité du traitement archivistique, qui fait de l'archiviste un médiateur obligé entre les archives et le chercheur. (Munn et Rioux 1998, 105) C'est une vision claire de la réalité pour autant que le chercheur est un néophyte, mais celle-ci serait de plus en plus remise en question par la tendance actuelle de donner accès aux documents numérisés en ligne et donc à rendre le chercheur de plus en plus autonome.

Le second modèle, comme son nom l'indique, est de moins en moins représentatif de la réalité contemporaine: celui de «l'archiviste d'autrefois» ou de «l'archiviste omniscient», sorte de détenteur et transmetteur du savoir, qui dispense ses connaissances aux chercheurs sérieux. Un idéal disparu avec l'augmentation exponentielle de la masse documentaire rendant essentiel le recours aux instruments de recherche – qui selon plusieurs n'égalent jamais le service que pouvait offrir «l'archiviste d'autrefois», à une époque où les fonds étaient moins volumineux et moins nombreux et où les centres d'archives étaient moins fréquentés.

À l'autre bout du spectre se trouve le modèle de «l'archiviste généraliste» qui se consacre quasi exclusivement à la référence. Un spécimen plutôt rare, qu'on ne retrouve généralement que dans les grandes institutions et qui joue à la fois un rôle d'éducateur auprès du public, de communicateur d'information ou encore une sorte de navigateur professionnel, d'internaute expérimenté. (Munn et Rioux 1998, 106) En fait, ce modèle s'est imposé en réponse aux nouvelles réalités du monde archivistique, plus précisément par les innovations technologiques, la hausse du nombre d'utilisateurs et l'augmentation du volume de documents à traiter. Il est également la résultante du tournant «pro-utilisateurs» des années 80.

Cet article se propose d'examiner l'impact du numérique sur le travail de référence en archivistique. Autrement dit, comment la «révolution numérique» – pour reprendre l'expression de Jacques Grimard (Grimard 2005-2006) – influence-t-elle le travail de l'archiviste de référence? Nous démontrerons, dans un premier temps, que cette nouvelle ère numérique est synonyme de profonds changements et qu'elle amène la nécessité de considérer le travail de référencier en archivistique comme une fonction à part entière de la discipline. Cette précision théorique nous permettra d'aborder les défis que représentent le Web 2.0 et le courant de la culture libre en matière de diffusion des archives. Nous verrons comment ces défis complexifient le travail de référencier tout en permettant un passage de la connaissance des fonds d'archives à une connaissance plus élargie du réseau archivistique.

## L'ARCHIVISTE DE RÉFÉRENCE

En 1992, Blais, Enns et Richan soulignaient la part de plus en plus importante et complexe qu'occupait le travail de référence :

Dans un contexte où la spécialisation s'accroît constamment, beaucoup d'archivistes reconnaissent que le travail de référence nécessite des compétences particulières et une méthodologie différente. On doit créer et assurer le maintien des mécanismes qui permettent un dialogue soutenu entre les utilisateurs qui transmettent leurs besoins et les archivistes qui doivent adapter les outils de référence à ces besoins. Dans ce modèle, l'archiviste-référencier devient un médiateur entre la profession et les groupes d'utilisateurs. Plutôt que de participer directement à la recherche de leurs usagers, ces archivistes doivent former les chercheurs et leur permettre ainsi d'utiliser les archives de façon autonome. (Blais, Enns et Richan 1992, 150)

Sans expliciter le changement que cela apporte directement dans le travail de l'archiviste à la référence, ce constat met en évidence l'importance d'être en mesure de diriger les usagers vers l'utilisation des ressources adéquates, mais aussi de les former à celles-ci. Cette situation est d'autant plus vraie dans le contexte des nouvelles technologies qui, plus que jamais, facilitent l'accès direct aux archives. La relative complexité des tâches que doivent accomplir les archivistes de référence et la nécessité du rôle de ces derniers dans l'environnement virtuel font de la référence bien plus qu'une tâche parmi d'autres, mais peut-être de plus en plus quelque chose comme une fonction archivistique à part entière.

### **La référence : une fonction archivistique à part entière**

L'idée n'est pas nouvelle : Edwidge Munn et Denise Rioux en ont fait le titre de leur compte rendu d'un colloque sur la question publié dans la revue *Archivaria*. Elles soulignaient avec raison qu'«[...] on a généralement tendance à considérer la référence comme un corollaire des fonctions traditionnelles d'acquisition et de conservation et non pas comme une fonction égale.» (Munn et Rioux 1998, 110) En fait, Peter Walne définit, dans son *Dictionnaire de terminologie archivistique*, la référence comme une activité visant à

...informer les chercheurs sur la nature des documents conservés dans le service [d'archives] selon le ou les thèmes choisis, sur les conditions de leur communicabilité, sur les instruments de recherche permettant de les identifier et sur les moyens d'en obtenir communication et/ou reproduction. (Walne 1988, 133)

Alors que ces tâches demeurent toujours d'actualité en 2012, elles ne sont plus représentatives de la réalité du travail de l'archiviste-référencier d'aujourd'hui. Ce dernier étant à la fois un médiateur, un formateur et un représentant marketing.

Pour les raisons évoquées plus haut (principalement l'évolution technologique), ce rôle s'est complexifié et est devenu encore plus essentiel dans la pratique archivistique. Essentiel pour diriger convenablement les chercheurs, certes, mais également pour arrimer le traitement archivistique, les activités et outils de diffusion en fonction des besoins des usagers et de l'évolution technologique. Dans cette perspective, l'archiviste-référencier joue le rôle de médiateur entre les usagers et la chaîne de traitement archivistique, mais aussi entre les usagers et la technologie numérique.

Un médium qui évolue beaucoup plus rapidement que ne le font les compétences informationnelles des usagers. En effet, contrairement à la définition de Walne, il est de plus en plus fréquent (grâce à l'utilisation du Web) que l'archiviste-référencier dirige le chercheur vers des fonds d'archives que son centre ne possède pas et qui seraient mieux appropriés aux besoins de recherche de ce dernier ou à tout le moins simplement complémentaires à ceux-ci. Ici l'archiviste, par sa connaissance des archives, mais surtout par sa connaissance de l'offre de service Web des différents centres d'archives et de leurs moteurs de recherche, est en mesure de guider l'utilisateur qui ne comprend pas nécessairement les raisons pour lesquelles un fonds se retrouve dans tel centre d'archives plutôt que dans un autre. Par contre, cette possibilité technologique amenée par la présence des institutions patrimoniales sur le Web met en évidence une sérieuse carence du milieu archivistique en ce qui concerne la mise en place d'un

...lieu de référence unique de diffusion de l'information numérique qui permettrait aux institutions, ayant la responsabilité du patrimoine documentaire de jouer pleinement leur rôle de médiation, c'est-à-dire d'être en mesure d'effectuer les traitements nécessaires afin de transformer les ressources éparses en ensembles signifiants pour les besoins du plus grand nombre. (Lemay 2007)

Maintenant qu'il est enfin en mesure de repérer des documents d'archives de l'extérieur de son propre centre, l'archiviste-référencier doit également former ses usagers à la recherche dans les diverses banques de données auxquelles son centre est abonné. Ces banques de données ne portent pas toujours sur des documents conservés par l'institution et ont généralement toutes leurs particularités dans la méthode d'interrogation de leur contenu. Alors que le tournant vers les besoins des utilisateurs et les avancées technologiques confirme le rôle traditionnel de l'archiviste en tant que médiateur, celui de formateur a pris une place centrale dans les tâches accomplies par le référencier. Et de plus en plus, ce rôle de formateur se fait à distance, car il n'est pas rare que des usagers téléphonent ou envoient un courriel afin d'obtenir de l'aide pour se servir correctement du moteur de recherche de l'institution ou pour trouver des documents.

À cela, il faudrait également ajouter la nécessité pour l'archiviste-référencier de développer ses connaissances en marketing. Se trouvant à l'avant-scène et étant beaucoup plus qu'un simple pointeur d'information, il est le médiateur obligé entre les besoins des usagers, les documents et les produits de son institution qu'il doit contribuer à mettre en valeur. Sans oublier qu'il est lui-même un « produit » de cette institution et, qu'à ce titre, il se doit de démontrer auprès des usagers son utilité comme ressource. Il est vrai que, contrairement à d'autres professionnels, les archivistes ne sont pas reconnus pour être de farouches lobbyistes auprès des bailleurs de fonds. Régulièrement aux prises avec des compressions budgétaires, ils éprouvent souvent de la difficulté à démontrer la nécessité de leur service. Sans vouloir aborder ici plus avant cet aspect, j'aimerais toutefois soulever l'importance pour un service de référence de pouvoir se démarquer face à l'abondance informationnelle dans laquelle évoluent ses usagers. L'archiviste-référencier est le spécialiste le plus en mesure d'assister l'utilisateur dans la localisation et l'évaluation de l'information qu'il cherche. Il est aussi celui qui travaille directement avec le plus de personnes différentes, tous d'éventuels défenseurs des services auprès des bailleurs de fonds. « Les archivistes à la référence, étant en première ligne pour rencontrer les usagers, doivent jouer un rôle majeur dans

la communication à ces mêmes usagers de l'importance et de la nature de leur rôle.» (Gracy 1997, 178, notre traduction) L'archiviste-référencier demeure le professionnel le plus compétent et le mieux placé pour faire face aux changements de l'ère numérique dans une dynamique de services centrés sur les besoins des usagers.

Clairement, nous avons besoin de leader en ces temps de changement. Nous perdons plusieurs opportunités en laissant de côté les principes et techniques du marketing comme moyens de faire avancer les services d'archives dans la société. Nous sous-utilisons probablement les archivistes de référence lorsqu'ils ne servent qu'à pointer vers l'information. (Gracy 1997, 183, notre traduction)

L'archiviste-référencier joue un rôle majeur dans la promotion, l'utilisation et la notoriété de son organisation auprès du grand public. Et il faut bien se l'avouer, une promotion adéquate des archives est intrinsèquement liée à l'avenir des services d'archives. Cela est d'autant plus vrai dans le contexte du Web 2.0 et de la nouvelle cyberculture qu'il amène, comme nous le verrons un peu plus loin.

Alors qu'il appert que les services de référence en archivistique deviennent de plus en plus essentiels et que, par conséquent, le rôle de l'archiviste-référencier prend une place centrale dans tout le processus archivistique, la littérature scientifique demeure bien parcimonieuse à ce sujet.

### **État des lieux : la littérature en revue**

Bien que le thème de la diffusion en tant que fonction archivistique soit largement traité dans la littérature scientifique, il y est peu question du travail de référencier en tant que tel. Sinon pour mentionner qu'il s'agit de l'une des tâches de l'archiviste. Blais, Enns et Richan notaient en 1992 qu'il n'y avait eu, depuis 1980, qu'un seul article publié sur le travail de référencier à l'intérieur des deux principales revues canadiennes en archivistique (*Archivaria* et *Archives*). Un exercice de dépouillement similaire pour les années 1990 à 2010 dénote une légère amélioration, mais ce n'est toujours pas la panacée. En fait, lorsqu'on étudie la question, il faut se rabattre chez nos voisins du Sud afin de trouver des textes et des monographies traitant spécifiquement de ce thème.

Poussés par le besoin de gérer, protéger et conserver une quantité de plus en plus vaste de documents, les archivistes ont tout d'abord perçu les services de référence comme l'aboutissement d'une série de décisions administratives prises à la suite de l'évaluation et de la description des documents. (Pugh 2005, 272) L'une des premières à aborder cette problématique fut Margaret Cross Norton en 1939 dans son article *Archives and Libraries: Reference Work*. (Norton 1939, 26-28)<sup>4</sup> Cependant, la très grande majorité des travaux concernant les services de référence portait sur des éléments comme la gestion, la sécurité des documents, la reproduction et les aspects plus légaux des politiques d'accès que sont le droit d'auteur et la protection des renseignements personnels. D'ailleurs, c'est en ces termes que Schellenberg aborde cette question dans son œuvre phare *Modern Archives: Principles and Techniques*: «Je vais aborder deux aspects du problème qui consiste à rendre accessibles les documents d'archives: les politiques qui doivent gouverner l'accessibilité des documents et les politiques qui doivent gérer leur utilisation.» (Schellenberg 1956, 225, notre traduction) On note également très peu de monographies dédiées au sujet. La première a été l'œuvre de Sue Holbert en 1977 suivi en 1992, de la première édition du livre de

Mary Jo Pugh : *Providing Reference Services for Archives and Manuscripts*. Également à mentionner, une série d'essais sur le sujet, soit deux livres publiés par la maison Haworth Press de New York qui s'intitulent : *Reference Services in Archives* (Whalen 1986) et *Reference Services for Archives and Manuscripts* (Cohen 1997). Autrement, il est souvent possible de trouver différents articles sur des aspects plus précis, par exemple : les services de référence à distance et sur le Web, le processus de référence (*reference process*), la promotion des archives, l'accès (confidentialité, restriction, classification, droit d'auteur), la gestion des services de référence (sécurité, tarifs, préservation, matériel à utiliser, reproduction, numérisation, emprunt, etc.), l'évaluation des services de référence et les questions d'éthique<sup>5</sup>.

## WEB 2.0 ET CULTURE LIBRE

Internet a changé la relation que les archivistes entretiennent avec leurs usagers et celle que ces derniers entretiennent avec les archives. La possibilité d'accéder à des documents numérisés en ligne a changé la façon dont les usagers recherchent l'information et, plus généralement, la façon dont ils abordent la recherche en archives. De plus en plus, les chercheurs s'attendent à retrouver les documents d'archives sous format numérique et même de pouvoir interagir avec le contenu et obtenir de l'aide en ligne ; le tout, sans les limitations habituelles causées par la logique du traitement archivistique. Logique souvent incompréhensible pour le non-initié. Ces attentes ont été de plus en plus renforcées par les technologies du Web 2.0 et leur adoption généralisée par les entreprises commerciales. (Daines III et Nimer 2009)

### Web 2.0

L'évolution caractérisée par les nouvelles technologies du Web a modifié le rapport des internautes face à celui-ci – d'un rôle passif, ils sont passés à un rôle participatif. Comme le souligne à juste titre Christine Dufour : «Les organisations doivent ainsi sérieusement considérer non seulement le potentiel de ces nouveaux environnements pour les aider dans le cadre de leurs activités, mais aussi la nouvelle cyberculture qu'ils engendrent chez leurs employés, clients et partenaires.» (Dufour 2008-2009, 3) Une cyberculture participative et collaborative dont les technologies phares les plus connues sont les fils RSS (*Really Simple Syndication*), les blogues, les sites wikis (Wikipédia, Wikimédia Commons, etc.) et les sites de réseautage social tels que Facebook, LinkedIn et Second Life. À cela, il faudrait également ajouter les diverses plateformes de partage de ressources que sont Flickr, YouTube, Picasa, Historypin<sup>6</sup> et Del.icio.us, pour en nommer quelques-unes<sup>7</sup>. Ainsi, toutes ces nouvelles plateformes offrent autant de possibilités originales que les organisations se doivent de considérer puisqu'elles leur permettent de rejoindre des cercles sociaux diversifiés aussi bien à l'intérieur des sphères privée, professionnelle qu'organisationnelle. (Dufour 2008-2009, 16) Ce changement de culture, et par conséquent de comportement, nécessite des transformations au cœur même des organisations.

Cette évolution dans le comportement des internautes nécessite des changements dans la façon dont les entreprises et les organisations se servent du Web pour rejoindre leurs clients. Une présence Web efficace ne se base plus sur une présentation statique

de l'information, mais concerne davantage les notions de transparence, de confiance et de crédibilité [...] entretenir les relations et les échanges entre les clients, les clients potentiels, votre entreprise et qui que ce soit qui est actif dans cette communauté. (Daines III et Nimer 2009, notre traduction)

Ces nouvelles technologies ont donc amené une nouvelle réalité où seulement les organisations étant en mesure d'assurer leur « cyberprésence 2.0 » seront en mesure de survivre, ou pour reprendre l'expression de Don Tapscott et Anthony Williams : « Exploitez la nouvelle collaboration ou périssez. » (Tapscott et Williams 2006, 12, notre traduction) Il devient alors primordial que les archivistes expérimentent ces nouvelles technologies et réfléchissent aux façons de les utiliser afin de répondre aux besoins et aux attentes de leurs usagers. (Daines III et Nimer 2009) À commencer par les archivistes de référence qui sont directement concernés par l'émergence du numérique. Non seulement doivent-ils être au courant de l'existence de ces nouvelles plateformes, de ce qu'on y retrouve, de la manière de les utiliser, mais aussi doivent-ils être en mesure de choisir quelle technologie sied le mieux aux besoins des utilisateurs en fonction des collections que possède le centre d'archives. En fait, cette nouvelle cyberculture complexifie et, surtout, rend encore plus central le rôle de médiateur de l'archiviste de référence. Voici comment Gordon Daines III et Cory Nimer présentent le portrait de ce « nouvel » archiviste tel que reflété par le Web 2.0.

Ils [les archivistes] sont orientés vers l'utilisateur et planifient en ayant en tête les besoins de l'utilisateur. Ils embrassent les technologies du Web 2.0 comme des outils permettant d'engager la conversation avec leurs usagers. Ils sont en mesure de prendre des décisions rapides en ce qui concerne les technologies à exploiter selon le contexte. Ils n'utilisent pas la technologie pour utiliser la technologie – ils considèrent avec soin comment les technologies choisies pourraient être en mesure d'améliorer leur habileté à entrer en conversation avec leurs utilisateurs. Ils recherchent constamment de nouvelles façons de diffuser/faire connaître le contenu de leurs collections à leurs usagers. Ils sont constamment en apprentissage et recherchent les nouveaux défis et les nouvelles opportunités. Ils s'adaptent aux changements tout en restant en accord avec les valeurs et principes de la communauté archivistique. Par-dessus tout, ils souhaitent collaborer avec leurs usagers et les autres archivistes. Ils embrassent toutes les opportunités d'engager d'une façon collaborative des échanges et de se servir de ce qu'ils ont appris afin d'améliorer les services qu'ils offrent. (Daines III et Nimer 2009, notre traduction)

On perçoit très bien dans cette citation la notion de collaboration et l'importance pour ces auteurs d'une diffusion à « double sens » entre l'archiviste (i.e. l'institution) et l'utilisateur qui est en mesure de participer au développement et au succès des activités de diffusion de l'institution, grâce aux commentaires et aux échanges qu'il est à même d'obtenir ou d'établir avec l'archiviste.

### **Quelques initiatives intéressantes**

Les initiatives sont nombreuses lorsqu'il est question du passage à l'« ère numérique », mais souvent beaucoup trop limitées quant à l'utilisation de leur potentiel. Néanmoins, la communauté archivistique semble embrasser de plus en plus ces nouvelles plateformes sans toutefois les utiliser à leur plein potentiel. L'une des plateformes de partage apparemment les plus utilisées présentement par les institutions d'archives,

muséales et les bibliothèques est certainement *Flickr Commons*<sup>8</sup>. Ces institutions, encore en grande majorité américaines, n'y versent généralement qu'un échantillon de leurs collections, soit quelques milliers d'images dans le meilleur des cas. Selon la *Library of Congress*, qui a documenté son initiative, le choix des photographies est basé, bien sûr, sur la qualité de celles-ci, mais surtout sur deux principes directeurs : les images devaient permettre la création d'une vaste gamme de métadonnées par les utilisateurs (*tags*) et être susceptibles d'intéresser un vaste public grâce à la représentation de sujets, d'endroits et de périodes variés. Les résultats furent certes impressionnants. Les deux collections totalisant environ 3 000 images qui ont été mises en ligne sur le site de Flickr en janvier 2008 ont été vues, en date du 23 octobre 2008, plus de 10 millions de fois, plus de 7 000 commentaires et plus de 67 000 étiquettes (*tags*) ont été ajoutés. (Springer *et al.* 2008, iv)

Une autre initiative qui vaut la peine d'être mentionnée est celle de la *Smithsonian Institution*. C'est à la suite du succès remporté par l'expérience de la *Library of Congress* que l'institution a décidé de développer un projet pilote d'une durée de six mois. *Flickr Commons* a été préféré à d'autres possibilités, comme Picasa et Wikimedia, principalement à cause de la communauté d'internautes déjà présente et active. Mais également parce que l'espace Web offert était un endroit sécurisé. (Kalfatovic *et al.* 2008, 268) Tout comme la *Library of Congress*, le succès de l'expérience fut tout à fait phénoménal. Les quelque 2 000 images mises en ligne sur Flickr Commons ont été vues 627 259 fois dont l'une plus de 25 000 fois. (Kalfatovic *et al.* 2008, 274) En fait, ces images qui étaient déjà disponibles sur le site Web de l'institution depuis 2003 ont reçu autant de visites après trois mois que durant les cinq années sur le site. Dans l'analyse que la *Smithsonian Institution* a faite de son expérience, ce qui est le plus révélateur du changement dans la cyberculture des internautes est peut-être le fait de constater qu'après trois mois la fréquentation avait atteint la moyenne de 2 348 visites par jour et qu'en ajoutant hebdomadairement de 20 à 40 nouvelles images la moyenne des visites a augmenté de plus de 300 %. (Kalfatovic *et al.* 2008, 274) En plus de cet ajout hebdomadaire, le personnel de l'institution a également participé au suivi (*monitoring*) des commentaires laissés par les internautes sur Flickr, interagissant ainsi avec leurs usagers.

Ces deux expériences ont donc très clairement démontré le nouveau comportement des internautes et, par le fait même, l'importance que les institutions doivent dorénavant accorder à l'interaction, c'est-à-dire d'offrir l'opportunité aux gens d'interagir avec le contenu de leurs collections aux endroits où les internautes se trouvent et non attendre qu'ils viennent visiter par eux-mêmes leurs sites Web. Autrement dit, les institutions auraient avantage à développer leur « cyberprésence » par l'utilisation des diverses plateformes du Web 2.0 et non plus uniquement à tenter de bonifier leur site Internet dans l'espoir que l'internaute vienne tout naturellement « cliquer » à la porte.

Outre Flickr et les sites de partage de ressources, de plus en plus de blogues d'archivistes voient le jour, ce qui permet l'établissement d'un certain réseautage entre archivistes, tout en offrant une vitrine des différents projets de diffusion et de mise en valeur des archives<sup>9</sup>. En ce qui concerne les sites de réseautage social, ils sont généralement utilisés par les institutions afin de diffuser de l'information à caractère général au sujet de l'organisme, de mentionner leurs prochaines activités, etc. D'ailleurs,

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) vient tout juste de mettre le pied dans la sphère 2.0 grâce à la création de son profil *Facebook* et *Twitter*.

Ainsi, les nouvelles fonctionnalités du Web amènent un changement quasi drastique pour l'archiviste-référencier qui est maintenant appelé à interagir sur davantage de plateformes de communication, et ce, de plus en plus fréquemment.

### **Les pistes ouvertes par la culture libre**

Au cours des dernières années, les notions d'*open access* (libre accès) et de *copyleft* ont connu une grande popularité. Les bibliothèques et les centres d'archives ne sauraient rester totalement étrangers à ce mouvement, car au même titre que les nouvelles fonctionnalités du Web ont changé radicalement le comportement informationnel des internautes, cette nouvelle cyberculture – comme toute culture – véhicule un éventail de valeurs (démocratisation de l'information, liberté d'expression, créativité, etc.) auxquelles l'utilisateur s'attend et qu'il recherche en naviguant sur la Toile. Or, en prenant part à cette culture par l'utilisation des nouveautés qu'elle engendre, les institutions culturelles s'identifient à cette cyberculture et, par conséquent, rejoignent les valeurs de la nouvelle génération d'internautes. On entend généralement par libre accès, la mise en libre disponibilité de contenus numériques, eux-mêmes pouvant soit être libres, soit sous une licence de propriété intellectuelle quelconque. Le libre accès a été surtout utilisé pour la diffusion des articles de revues et des recherches universitaires. La première déclaration internationale est celle de Budapest en décembre 2001 (*Budapest Open Access Initiative*), suivie en octobre 2003 par celle de Berlin<sup>10</sup>. Il s'agissait là de la déclaration fondatrice du mouvement de l'accès libre<sup>11</sup>.

Les participants représentaient différents points de vue, différents champs disciplinaires, différents pays et avaient tous participé à divers titres et de différentes manières à un ensemble d'initiatives récentes, toutes caractérisées par leur attachement à l'accès libre. Comment harmoniser ces initiatives jusque-là disparates : tel était l'enjeu principal de la rencontre de Budapest, dont l'objectif premier était d'amplifier l'impact d'efforts jusque-là dispersés. Les participants à la réunion de Budapest ont donc recherché les stratégies les plus efficaces et les plus accessibles pour servir les intérêts de la recherche, des chercheurs et des institutions et sociétés qui soutiennent la recherche. De plus, ils ont recherché comment l'OSI et d'autres fondations pourraient utiliser plus efficacement leurs ressources pour favoriser la transition vers le libre accès et pour assurer une viabilité économique autonome à la publication en libre accès. Il en a résulté l'Initiative du libre Accès de Budapest. C'est à la fois une déclaration de principe, une déclaration de stratégie et une déclaration de soutien financier. (<http://www.soros.org/openaccess/fr/index.shtml> 2002)

Ce mouvement a instauré un mouvement parallèle appelé l'*Open Archives Initiative* (OAI) ou l'initiative pour les archives ouvertes qui vise à faciliter l'échange et la valorisation d'archives numériques<sup>12</sup>. Concrètement, cela permet à des fournisseurs de services de moissonner des métadonnées sur les sites de fournisseurs de données. Il est ainsi possible d'utiliser un protocole OAI pour créer un outil de recherche simultanée dans plusieurs bases de données bibliographiques. L'OAI a un moteur de recherche spécifique pour le contenu en libre accès, BASE (*Bielefeld Academic Search Engine*), qui contenait, au moment d'écrire ces lignes, plus de 24 millions de documents provenant

de plus de 1 600 fournisseurs différents<sup>13</sup>. Sans entrer dans les détails techniques, nous dirons simplement que l'implémentation technique de ce concept est définie dans l'*Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting* (OAI-PMH)<sup>14</sup>. Ce protocole est basé sur le XML et le Dublin Core et permet l'échange de métadonnées entre fournisseurs de données et fournisseurs de services. La dernière version disponible est la 2.0 qui date de décembre 2008.

Pour sa part, le *copyleft* – une inversion de la logique du copyright – vise à assurer une circulation plus libre des œuvres sur Internet, ainsi que des nouvelles formes de créativité. (Maurel 2007, 96) À l'origine, il concernait principalement les logiciels et programmes informatiques en général, en favorisant un libre accès aux outils non propriétaires. Il manquait à ce mouvement une base juridique qui vienne encadrer les pratiques de diffusion libre, ce que permet le projet *Creative Commons*.

### **Le projet Creative Commons**

Le projet *Creative Commons*, initié en 2001 au sein du *Stanford Law School Center for Internet and Society*, propose un système de licences qui offre de très intéressantes possibilités. Un système simple de combinaison de quatre icônes lui permet de bâtir six licences différentes, plus ou moins restrictives, qui modulent la libération de l'œuvre sur Internet<sup>15</sup>. Plusieurs institutions utilisent maintenant ces licences afin d'encadrer les œuvres qu'elles mettent en ligne. À titre d'exemple, le Musée McCord utilise la licence la plus restrictive et Bibliothèque et Archives Canada, la moins restrictive. Bien sûr, ce choix est modulé selon une politique institutionnelle qui varie d'une organisation à l'autre. Dans la grande majorité des cas, les grands projets de bibliothèques numériques lancés actuellement en Europe et en Amérique du Nord se cantonnent à des images appartenant au domaine public et se refusent encore à intégrer des œuvres protégées. Cependant, les institutions patrimoniales utilisent encore peu les possibilités offertes par les instruments forgés par la culture libre, voire semblent même s'en méfier. Alors que ces institutions mettent de plus en plus d'articles de leurs collections en ligne, un constat s'impose : il est humainement impossible de contrôler l'utilisation qui sera faite de ces images, car une fois mises en ligne elles bénéficient d'une « nouvelle vie », celles-ci pouvant être téléchargées, copiées, modifiées sans qu'aucune forme de contrôle ne puisse être établie. De toute façon, vouloir contrôler la diffusion de ces images par un excès de protection revient à se battre contre des moulins à vent et va à l'encontre de l'idée première de la diffusion des archives et des valeurs de démocratisation de l'information, valeurs auxquelles les bibliothèques, les archives et les musées adhèrent et en sont même les porte-étendards. Mieux vaut encadrer les possibilités de diffusion et ainsi prendre part au mouvement que de le combattre.

Grâce aux innovations du Web 2.0 et de la culture libre, il est maintenant tout à fait possible d'imaginer une collection numérique qui comprendrait des œuvres sous licence libre, mais aussi des commentaires, des traductions et des définitions créés de manière collaborative par l'ensemble de la communauté des usagers. Et pourquoi ne pas se risquer à imaginer un effort de collaboration, sous l'égide des institutions nationales, qui permettrait de créer un espace public où serait versé l'ensemble des collections numériques des institutions québécoises et canadiennes plutôt que se restreindre à des initiatives indépendantes, souvent trop limitées par rapport au

potentiel d'utilisation qu'offrent ces technologies. On obtiendrait un partage virtuel des collections qui diminuerait les coûts de diffusion et augmenterait la présence du personnel de référence. Cette plateforme unique et interactive permettrait à l'internaute de vivre une véritable expérience de recherche et de découverte du patrimoine culturel que conservent ces institutions.

### **Décloisonnement et échanges entre les professionnels et les institutions**

C'est un leitmotiv dans la littérature : lorsque les thèmes d'archivistique et de numérique se côtoient, l'avènement du dernier a complètement (ou est en voie de) bouleversé la pratique du premier. En fait, les grands principes demeurent, mais disons que, comme nous l'avons souligné plus haut, les avancées technologiques ouvrent de nombreuses possibilités qui permettent un véritable decloisonnement de la pratique, surtout en matière de diffusion.

En fait, les distinctions entre les disciplines (archivistique, bibliothéconomie et muséologie) se brouillent à la suite de l'utilisation accrue des ressources numériques. D'ailleurs Paul F. Marty a dirigé un numéro complet dédié à cette question dans la revue *Archival Science*. (Marty 2009) L'utilisation d'un moteur de recherche fédéré capable de repérer l'information à la fois dans les collections de documents d'archives et de la bibliothèque de Bibliothèque et Archives Canada en est un bon exemple. À l'heure des fusions, de plus en plus d'institutions sont tentées par la mise en place d'un moteur de recherche unique pour parcourir l'ensemble de leurs collections. D'ailleurs, BANQ a récemment mis en ligne son moteur de recherche multisources qui permet à l'utilisateur de découvrir en une seule requête tout l'éventail de documents appartenant aux diverses collections de BANQ, et ce, pour un même sujet. Si cet outil doit encore être amélioré, la tentative réussie dénote bien la volonté de rendre plus perméables les frontières entre la bibliothéconomie et l'archivistique. Par ailleurs, BANQ a également participé au développement de différents portails de recherche comme celui du réseau de diffusion des archives du Québec (RDAQ), du réseau francophone numérique (RFN) et du nouveau réseau québécois de numérisation patrimoniale. Ces projets sont très intéressants quant à la mise en place d'une éventuelle pratique collaborative dans la gestion de l'information ou des sciences de l'information. Là réside l'avenir des professionnels de l'information et des grandes institutions culturelles que sont les bibliothèques, les musées et les centres d'archives, dans une pratique decloisonnée des professions. C'est par une plus grande ouverture des pratiques que se feront une plus grande démocratisation du savoir et une plus grande notoriété des archives dans la population.

### **CONCLUSION**

L'arrivée du Web a causé un changement majeur dans la définition du rôle de l'archiviste de référence. Ce dernier devenant de plus en plus un médiateur, non plus seulement entre l'utilisateur et les archives, mais bien entre l'utilisateur et les ressources informationnelles en général. De simple médiateur entre l'utilisateur et les documents, son rôle s'est complexifié pour englober les fonctions d'éducateur, de formateur et de

représentant marketing. Alors que ce rôle devient de plus en plus important, la littérature scientifique demeure rare en ce qui a trait à ce travail d'archiviste de référence, et l'est encore plus en ce qui concerne l'impact du numérique sur celui-ci.

Cela dit, l'émergence du numérique et, plus particulièrement, l'utilisation des nouveaux canaux de diffusion offerts par les différentes applications du Web 2.0 sont devenues des nécessités tant pour les organisations qui doivent démontrer leur volonté de rejoindre leur public que pour les usagers qui s'attendent à vivre une expérience participative sur le Web. Étant donné leur potentiel de diffusion inégalé et le faible coût d'utilisation, les institutions culturelles ne peuvent rester en marge de cette nouvelle culture, car il s'agit bien d'une nouvelle culture non plus d'une simple mode. Au demeurant, ces bouleversements contraignent les archivistes à innover et à trouver de nouvelles formes de communication et, surtout, les obligent à développer de nouvelles formes d'interactivité avec leurs usagers. La multiplication des plateformes de diffusion numérique rend de plus en plus pertinent le décloisonnement des professions composant les sciences de l'information et cela, dans l'atteinte d'un but commun, c'est-à-dire de transmettre le patrimoine culturel et, plus précisément en ce qui nous concerne, le patrimoine documentaire aux générations futures. En ce sens, les lois créant Bibliothèque et Archives Canada et Bibliothèque et Archives nationales du Québec témoignent de cette nécessité de décloisonnement de ces disciplines pour faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Frédéric Giuliano** Archiviste. Direction du Centre de Montréal et des archives privées, judiciaires et civiles, Bibliothèque et Archives nationales du Québec

## NOTES

1. Les propos tenus dans cet article n'engagent que l'auteur. Ce dernier tient à remercier Yvon Lemay pour sa collaboration à cette recherche qui fut entreprise dans le cadre d'un projet dirigé à la Maîtrise en sciences de l'information à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.
2. «La diffusion est l'action de faire connaître, de mettre en valeur, de transmettre ou de rendre accessibles une ou des informations contenues dans des documents d'archives à des utilisateurs (personnes ou organismes) connus ou potentiels pour répondre à leurs besoins spécifiques. La diffusion des archives comprend toutes les relations entretenues par le personnel du centre d'archives avec sa clientèle interne ou externe, et ce, aux trois âges des documents.» (Charbonneau 1999, 374)
3. La perspective d'offrir des services d'archives en fonction des besoins des usagers en est une qui apparaît dans le milieu archivistique au début des années 1980. Elsie T. Freeman (1984) sera d'ailleurs l'une des figures de proue de cette orientation; et avec elle d'autres archivistes tels que Mary Jo Pugh (1982), Hugh Taylor (1984), William L. Joyce (1984) et Randall C. Jimerson (1989), pour n'en nommer que quelques-uns. Plus près de nous, ce sont les travaux de Monique Vuillard-Garzon (1995) qui baliseront cette voie.
4. Cet article a été reproduit dans Margaret Cross Norton. 1975. *Norton on Archives*. Carbondale, Southern University Press. Ce livre a été réédité en 2003 par la *Society of American Archivists* (SAA), sous la direction de Thornton W. Mitchell.
5. Afin d'obtenir davantage d'information à ce sujet, j'invite le lecteur à consulter

*Providing Reference Services for Archives and Manuscripts*, l'essai bibliographique de Mary Jo Pugh. (Pugh 2005, 271-312)

6. Il s'agit d'une toute nouvelle plateforme de partage de ressources développée en partenariat avec Google et qui a comme principale caractéristique de permettre à l'internaute de naviguer sur la carte du monde et d'y découvrir des photographies des différents lieux, de 1840 à 2001. Cela étant rendu possible grâce à l'utilisation comme métadonnées des coordonnées géographiques des lieux photographiés. (<http://www.historypin.com/>)
7. Pour plus de détails concernant ces technologies du Web 2.0, voir l'excellent article de Christine Dufour. (Dufour 2008-2009, 3-26)
8. Au moment d'écrire ces lignes, plus d'une quarantaine d'institutions de plus ou moins grandes envergures avaient versé certaines de leurs photographies dans Flickr, notamment : The Library of Congress, The Brooklyn Museum, Bibliothèque de Toulouse, Biblioteca de Arte-Fundação Calouste Gulbenkian, National Maritime Museum, The Library of Virginia, Nationaal Archief, New York Public Library, State Library of Queensland, Australia, Swedish National Heritage Board, Getty Research Institute, The U.S. National Archives, The National Archives
- UK, Smithsonian Institution, Musée McCord Museum, etc. (<http://www.flickr.com/commons/institutions/> [page consultée le 19 avril 2011])
9. Le site de l'UNESCO présente une liste de 61 liens vers divers blogues et forums relatifs à l'archivistique. (<http://www.unesco-ci.org/cgi-bin/portals/archives/page.cgi?d=1&g=91> [page consultée le 19 avril 2011])
10. Pour lire la déclaration : <http://oa.mpg.de/lang/en-uk/berlin-prozess/berliner-erklarung/> (page consultée le 19 avril 2011).
11. Pour lire l'initiative : <http://www.soros.org/openaccess/fr/read.shtml> (page consultée le 19 avril 2011).
12. Pour lire l'initiative : <http://www.openarchives.org/OAI/OAI-organization.php> (page consultée le 19 avril 2011).
13. Pour accéder au moteur de recherche BASE : <http://www.base-search.net/index.php?i=b> (page consultée le 19 avril 2011).
14. Pour lire le protocole : <http://www.openarchives.org/OAI/openarchivesprotocol.html> (page consultée le 19 avril 2011).
15. Voir en annexe I le tableau détaillant ces licences. Au sujet de *Creative Commons* et des licences, voir : <http://creativecommons.org/about/licenses> (page consultée le 19 avril 2011).

## BIBLIOGRAPHIE

---

- BLAIS, Gabrielle, David ENNS et Don RICHAN. 1992. Sortir de la tour d'ivoire : les programmes publics dans les archives canadiennes. In *Les Archives canadiennes en 1992*, sous la dir. de Marcel Caya. Ottawa, Conseil canadien des archives : 145-168.
- CHARBONNEAU, Normand. 1999. La diffusion. In *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, sous la dir. de Carol Couture. Sainte-Foy, Presses de l'Université de Québec : 373-428.
- CHARBONNEAU, Normand, Donald O'FARRELL et Mario ROBERT. 2001. Diffusion. In *La gestion des archives photographiques*, sous la dir. de Normand Charbonneau et Mario Robert. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec : 199-220.
- COHEN, Laura B, éditeur. 1997. *Reference services for archives and manuscripts*. New York, The Haworth Press.

- DAINES III, J. Gordon et Cory L. NIMER, éditeurs. 2009. *The Interactive Archivist: Case Studies in Utilizing Web 2.0 to Improve the Archival Experience*, [En ligne]. <http://interactivearchivist.lib.byu.edu/> (page consultée le 19 avril 2011).
- DUFOUR, Christine. 2008-2009. Web 2.0, organisations et archivistique. *Archives* 40, 2: 3-26, [En ligne]. <http://hdl.handle.net/1866/2983> (page consultée le 19 avril 2011).
- ERMISSE, Gérard *et al.* 1993. La communication des archives. In *La pratique archivistique française*, sous la dir. de Jean Favier. Paris, Archives nationales : 365-414.
- FILIPPOZZI, Lorraine. 2008. Le web comme outil de diffusion des archives. *Ressi* 7, [En ligne]. [http://campus.hesge.ch/ressi/Numero\\_7\\_mai2008/articles/HTML/RESSI\\_044\\_Filippoizzi.htm](http://campus.hesge.ch/ressi/Numero_7_mai2008/articles/HTML/RESSI_044_Filippoizzi.htm) (page consultée le 19 avril 2011).
- FREEMAN, Elsie T. 1984. In the Eye of the Beholder: Archives Administration from the User's Point of View. *The American Archivist* 47, 2: 111-123.
- GRACY, David B. 1997. Reference No Longer Is a "P" Word: The Reference Archivist as Marketer. In *Reference Services for Archives and Manuscripts*, sous la direction de Laura B. Cohen. New York, The Haworth Press: 171-184.
- GRIMARD, Jacques. 2005-2006. L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la Révolution numérique à l'âge archivistique. *Archives* 37, 1: 59-87.
- HAMEL, Michel. 1998-1999. Enquête sur l'utilisation du Web pour la diffusion des archives. *Archives* 30, 2: 43-82, [En ligne]. [http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol30\\_2/30-2-hamel.pdf](http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol30_2/30-2-hamel.pdf) (page consultée le 19 avril 2011).
- HILL, Amanda. 2004. Serving the Invisible Researcher: Meeting the Needs of Online Users. *Journal of the Society of Archivists* 25, 2: 139-148.
- JIMERSON, Randall C. 1989. Redefining Archival Identity: Meeting User Needs in the Information Society. *The American Archivist* 52, 3: 332-40.
- JOYCE, William L. 1984. Archivist and Research Use. *American Archivist* 47, 2: 124-33.
- KALFATOVIC, Martin R. *et al.* 2008. Smithsonian Team Flickr: a Library, Archives, and Museums Collaboration in Web 2.0 Space. *Archival Science* 8, 4: 267-277.
- LÉGER, Danielle, Rénaud LESSARD et Benoit MIGNEAULT. 2008. La référence spécialisée au service de la collectivité. *À rayons ouverts* 74: 14-19.
- LEMAI, Yvon. 1998-1999. Les sites Web des services d'archives universitaires au Canada et la diffusion. *Archives* 30, 1: 3-24, [En ligne]. [http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol30\\_1/30-1-lemay.pdf](http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol30_1/30-1-lemay.pdf) (page consultée le 19 avril 2011).
- LEMAI, Yvon. 2007. *Stratégie canadienne sur l'information numérique: Rétroaction relative à l'ébauche de la Stratégie d'octobre 2007*, [En ligne]. <http://web.archive.org/web/20080613094023/www.collectionscanada.gc.ca/scin/012033-1050.27-f.htm> (page consultée le 19 avril 2011).
- MARTY, Paul F, éditeur. 2009. Digital Convergence: Libraries, Archives, and Museums in the Information Age. *Archival Science* 8,4.
- MAUREL, Lionel. 2007. *Une collection numérique face au défi du droit d'auteur: l'exemple de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, [En ligne]. <http://enssibal>.

- enssib.fr/bibliotheque/ documents/dcb/maurel-dcb15.pdf?q=bibliotheque/ documents/dcb/maurel-dcb15.pdf (page consultée le 19 avril 2011).
- MITCHELL, T.W, ed. 2003 [1975]. *Norton on Archives*. Chicago, Society of American Archivists.
- MUNN, Edwidge et Denise RIOUX. 1998. La référence : une fonction archivistique à part entière. *Archivaria* 45 : 104-111.
- NORTON, Margaret C. 1939. Archives and Libraries : Reference Work. *Illinois Libraries* 21 : 26-28.
- PUGH, Mary Jo. 1982. The Illusion of Omniscience : Subject Access and the Reference Archivist. *The American Archivist* 45, 1 : 33-45.
- PUGH, Mary Jo. 2005. *Providing Reference Services for Archives and Manuscripts*. Chicago, Society of American Archivists.
- RÉSEAU DES SERVICES D'ARCHIVES DU QUÉBEC (RAQ). *RDAQ – Le Réseau de Diffusion des archives du Québec*, [En ligne]. <http://rdaq.banq.qc.ca/> (page consultée le 19 avril 2011).
- SCHELLENBERG, Théodore R. 1956. *Modern Archives Principles and Techniques*. Chicago, The University of Chicago Press.
- SOCIETY OF AMERICAN ARCHIVISTS (SAA). 2009. *The Interactive Archivist : Case Studies in Utilizing Web 2.0 to Improve the Archival Experience*, [En ligne]. <http://lib.byu.edu/sites/interactivearchivist/> (page consultée le 19 avril 2011).
- SPRINGER, Michelle *et al.* 2008. *For the Common Good : The Library of Congress Flickr Pilot Project*, [En ligne]. [http://www.loc.gov/rr/print/flickr\\_report\\_final.pdf](http://www.loc.gov/rr/print/flickr_report_final.pdf) (page consultée le 19 avril 2011).
- TAYLOR, Hugh. 1984. *Archival Services and the Concept of the User: A RAMP Study*. Paris, UNESCO.
- TAPSCOTT, Don et Anthony D. WILLIAMS. 2006. *Wikinomics : How Mass Collaboration Changes Everything*. New York, Portfolio.
- UNESCO. 2010. *Portail d'archives de l'UNESCO*, [En ligne]. <http://www.unesco-ci.org/cgi-bin/portals/archives/page.cgi?d=1> (page consultée le 19 avril 2011).
- VUILLARD-GARZON, Monique. 1995. Le besoin d'études d'usagers des archives définitives : un leitmotiv dans la littérature archivistique. *Archives* 27, 2 : 91-104.
- WALNE, Peter. 1988. *Dictionnaire de terminologie archivistique = Dictionary of archival terminology : English and French with equivalents in Dutch, German, Italian, Russian and Spanish*. 2<sup>e</sup> éd. ICA Handbooks Series, Volume 7. Munich, K.G. Saur.
- WHALEN, Lucille. 1986. The Reference Process in Archives : an Introduction. In *Reference Services in Archives*. New York, The Haworth Press.
- WHALEN, Lucille, éditeur. 1986. *Reference Services in Archives*. New York, The Haworth Press.
- YAKEL, Elizabeth. 2000. Thinking Inside and Outside the Boxes : Archival Reference Services at the Turn of the Century. *Archivaria* 49 : 140-160.

ZELLER, Jean-Daniel. 2004. Faut-il des cyberarchivistes, et quel doit être leur profil professionnel? *Archive Ouverte en Sciences de l'Information et de la Communication*, [En ligne]. [http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_00001747/en/](http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001747/en/) (page consultée le 19 avril 2011).

## ANNEXE I

**TABLEAU PRÉSENTANT LES SIX LICENCES DE *CREATIVE COMMONS*.**

	<p><b>Paternité [by] (Attribution)</b> : l'œuvre peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à l'auteur en citant son nom. Il s'agit de la licence la plus accommodante ou la moins restrictive en ce qui concerne l'utilisation que peut faire un tiers de l'œuvre.</p>
	<p><b>Partage des conditions initiales à l'identique [sa] (ShareAlike)</b> : le titulaire des droits peut autoriser à l'avance les modifications et peut se superposer l'obligation [sa] pour les œuvres dites dérivées d'être proposées au public avec les mêmes libertés (sous les mêmes options <i>Creative Commons</i>) que l'œuvre originale. Cela reprend le principe des logiciels « <i>open source</i> » qui permettent l'utilisation et la modification, pourvu que le résultat obtenu (modifié) soit tout aussi libre d'utilisation.</p>
	<p><b>Pas de modification [nd] (NoDerivatives)</b> : le titulaire de droits peut continuer à réserver la possibilité de réaliser des œuvres de type dérivées ou au contraire autoriser à l'avance les modifications ou les traductions. Autrement dit, cette licence permet la redistribution commerciale ou non, pourvu qu'il n'y ait aucune modification faite à l'œuvre originale et que la paternité soit mentionnée.</p>
	<p><b>Pas d'utilisation commerciale [nc] (Noncommercial)</b> : le titulaire de droits peut autoriser tous les types d'utilisation ou au contraire restreindre aux utilisations non commerciales (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation). Autrement dit, il est possible de distribuer et de modifier l'œuvre originale du moment qu'il s'agit d'une utilisation non commerciale.</p>
	<p>Cette licence qui est le résultat de la combinaison de 3 des 4 icônes de base oblige la mention de paternité, permet la redistribution, le téléchargement, la modification et la création de nouvelles œuvres qui se basent sur l'œuvre originale, mais le tout à des fins non commerciales tout en permettant les modifications de la nouvelle œuvre.</p>
	<p>Cette licence est de loin la plus restrictive des six licences possibles de <i>Creative Commons</i>. Elle permet le téléchargement des œuvres et leur distribution dans la mesure où l'œuvre originale demeure inchangée, que la paternité soit mentionnée et qu'il n'y ait aucune utilisation commerciale de celle-ci. Cette licence est surtout utilisée à des fins de diffusion ou de publicité, car elle permet l'ajout d'une adresse URL qui lie l'œuvre au site Web du détenteur des droits.</p>